

CONVOCAATION

Le collège des bourgmestre et échevins invite, en conformité de l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal à assister à la prochaine réunion du conseil fixée au

mercredi, 7 décembre 2022 à 8.45 heures

en la salle du conseil communal de la mairie, 1, place Grande-Duchesse Charlotte, aux fins de délibérer sur les objets cités ci-après.

Strassen, le 1^{er} décembre 2022

le collège des bourgmestre et échevins,

le Président,

le Secrétaire,

ORDRE DU JOUR

La séance sera précédée par l'assermentation de Mme Anne-Marie LINDEN en tant que conseillère communale

1. Approbation du tableau de préséance du conseil communal.
2. Présentation du projet de budget rectifié 2022 et de budget prévisionnel 2023.
3. Approbation d'un acte notarié.
4. Décisions portant sur l'exercice d'un droit de préemption.
5. Approbation du projet de budget de l'Office social pour l'année 2023.
6. Nominations aux postes vacants au sein de l'Office social.
7. Confirmation de plusieurs règlements temporaires sur la circulation.
8. Modification du règlement général sur la circulation.
9. Modification de la décision portant allocation d'une indemnité de perte de caisse.
10. Désignation d'un secrétaire de la commission des loyers.